

Ostéopathe

RNCP18208 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Code(s) NSF	331
Code(s) ROME	J1408
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	30/01/2019

Certificateur(s)

Institut des hautes études ostéopathiques (IDHEO)

<http://www.idheo.com>

Collège d'ostéopathie de Provence (COP)

<http://www.copr.com>

Ecole Supérieure d'Ostéopathie (ESO)

<http://www.eso-supotheo.fr>

Centre international d'ostéopathie (CIDO)

<http://www.cido.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Tous les agréments arrivent à échéance en septembre 2014.

L'ostéopathie est une approche diagnostique et thérapeutique manuelle des dysfonctions de mobilité articulaire et tissulaire en général, dans le cadre de leur participation aux altérations de l'état de santé

Ce praticien est autorisé à pratiquer des manipulations ayant pour seul but de prévenir ou remédier à des troubles fonctionnels du corps humain, à l'exclusion des pathologies organiques qui nécessitent une intervention thérapeutique médicale, chirurgicale, médicamenteuse ou par agents physiques.

Il exerce les activités suivantes:

- 1 Accueillir les patients en adoptant une attitude professionnelle conforme aux normes légales, réglementaires et déontologiques applicables à l'ostéopathie
- 2 Répondre à la demande du patient de manière judicieuse en mettant en œuvre une alliance thérapeutique
- 3 Établir un diagnostic d'opportunité ostéopathique fondé sur une démarche critique et systémique des données de l'anamnèse et des dysfonctions somatiques du patient
- 4 Effectuer de manière raisonnée un traitement ostéopathique destiné à améliorer l'état de santé du patient
- 5 Contribuer scientifiquement et qualitativement à l'évolution de la pratique ostéopathique
- 6 Développer une activité professionnelle pérenne dans des conditions conformes à la pratique de l'ostéopathie

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le titulaire est capable de :

- Gérer la demande du patient et établir une relation thérapeutique avec le patient
- Adopter une communication appropriée au patient et/ou son entourage, respecter le libre arbitre du patient et maintenir un contexte relationnel de confiance
- Rechercher information relative à l'état de santé du patient et conduire des investigations notamment visuelles et palpatoires contributives au diagnostic ostéopathique
- Elaborer un raisonnement clinique ostéopathique conduisant au diagnostic ostéopathique

- Développer une stratégie de traitement et mettre en œuvre un traitement ostéopathique
- Actualiser de manière régulière ses connaissances et ses pratiques professionnelles
- Collecter, organiser et formaliser des données scientifiques valides en respectant une méthodologie rigoureuse de recherche scientifique.
- Préparer, délivrer, évaluer une session de formation ostéopathique et/ou tutorat de stagiaires en situation pratique
- Installer son activité dans le respect des conditions légales, réglementaires et déontologiques
- Organiser et gérer son activité professionnelle en cabinet
- Se positionner de façon adaptée aux différents contextes professionnels

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le métier d'ostéopathe est le plus souvent exercé à titre libéral, soit individuellement, soit au sein d'une société (société civile professionnelle, société d'exercice libéral, etc.). L'ostéopathe peut être amené à intégrer en tant que libéral ou salarié des structures externes à son cabinet (Hôpitaux publics et privés, clubs sportifs, centres de bien-être,...). Selon sa mission, il est rattaché au responsable du service concerné et exerce au sein de l'équipe pluridisciplinaire existante.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Ostéopathe

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Le métier d'ostéopathe est régi par le décret n° 2007-435 du 25 mars 2007 relatif aux actes et aux conditions d'exercice de l'ostéopathie. Selon ce décret, il est précisé que l'usage professionnel du titre d'ostéopathe est réservé aux titulaires d'un diplôme délivré par un établissement agréé dans les conditions prévues aux articles 5 à 9 du décret du 25 mars. Les quatre établissements de la CGEO sont inscrits dans la première liste des établissements agréés dispensant une formation en ostéopathie de l'Arrêté du 9 août 2007.

L'article 5 du décret précise qu'une habilitation est nécessaire pour exercer l'activité visée. L'autorisation de faire usage professionnel du titre d'ostéopathe est subordonnée à l'enregistrement sans frais des diplômes, certificats, titres ou autorisations de ces professionnels auprès du préfet du département de leur résidence professionnelle. En cas de changement de situation professionnelle, ils en informent cette autorité.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Lien formation-emploi, Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	2 200 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, Deug ou équivalent) en services aux personnes (51 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V3X80 — Autres professionnels para-médicaux · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	6 236
Jugés difficiles à recruter	67 %
Emplois saisonniers	7 %
Familles professionnelles (FAP)	V3X80 — Autres professionnels para-médicaux

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

- un président professionnel extérieur à l'établissement
- deux professionnels du secteur dont le Directeur de Mémoire

COMPOSITION DU JURY — VAE

- un président professionnel extérieur à l'établissement
- quatre professionnels du secteur
- le Directeur Pédagogique

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 30/01/2019

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP11938

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP21677

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Centre International D'Ostéopathie (CIDO)

Collège Ostéopathique de Provence (COP)

Ecole Supérieure d'Ostéopathie (ESO)

Institut des Hautes Etudes Ostéopathiques (IDHEO)

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/18208/>